

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 17 mai 2024 se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Michel LE GLAUNEC a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Nathalie LENÔTRE, François CARBONELL

ORDRE DU JOUR

Administration Générale

- Approbation du Procès-verbal des réunions du Bureau communautaire des 22 février et 11 avril 2024

Environnement

- Avenant n ° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement de Glos la Ferrière, commune de la Ferté en Ouche (400EH)
- Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 2 au lot n° 1 - Mise en conformité des branchements à l'assainissement commune de Aube
- Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 1 au lot n° 2 - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Aube et L'Aigle
- Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 1 au lot n° 3 - Création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux siphons – Commune de L'Aigle

Aménagement du territoire

- Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-Ville de L'Aigle

Sports

- Modification du règlement intérieur du Complexe aquatique CAP'Orne

- **Délibération n° 2024-05-23-122**

Avenant n° 1 au marché de Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement de Glos la Ferrière, commune de la Ferté en Ouche (400EH)

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué au cycle de l'eau, rappelle aux membres du Bureau que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est accompagnée par le groupement Artelia/OSTINATO/EX ECO Environnement, comme maître d'œuvre, pour la reconstruction de la STEP (Station d'EPuration) de Glos la Ferrière.

Au moment de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux n'était pas connu. Seule une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage était établie pour un montant de 800 000,00 € HT dont 500 000,00 € pour la reconstruction de la STEP et 300 000,00 € pour la réhabilitation des réseaux existants. Avec un taux de rémunération à 6,59 % (7,24 % pour la reconstruction de la STEP et 5,50 % pour la réhabilitation des réseaux existants, la rémunération des autres éléments de la mission étant forfaitaire), le montant du marché de maîtrise d'œuvre était alors de 80 900,00 € HT.

A l'issue de la phase PRO (projet), il ressort que l'estimation des travaux de la STEP est de 1 021 293 € HT soit, par rapport à l'enveloppe financière prévisionnelle, une augmentation de 76 830,00 € HT pour la reconstruction de la STEP et une augmentation de 144 463 € HT pour la réhabilitation des réseaux.

L'estimation financière des travaux au stade PRO est ainsi présentée ci-dessous :

POSTE	Montant en € HT	Montant en € TTC
STEP	576 830€	692 196.00€
PR du calvaire	201 745€	242 094.00€
PR de l'ancienne poste	242 717.50€	291 061.00€
Contrôles	2825.00€	3 390.00€
TOTAL	1 024 117.50€	1 228 941.00€

Le bilan prévisionnel de l'opération au stade projet a été validé par la délibération du conseil communautaire n° 2024-04-18-117 du 18/04/2024.

Conformément à l'article 10.3 de l'acte d'engagement, il convient d'arrêter la rémunération définitive du maître d'œuvre par voie d'avenant sur la base de l'estimation des travaux établi au stade projet.

Le montant initial du marché est exposé ci-dessous :

MOE Partie « station d'épuration »	36 200,00 €
MOE Partie « réhabilitation de réseau »	16 500,00 €
Total MOE HT	52 700,00 €
<i>MC 1 : Dossier loi sur l'eau</i>	<i>12 000,00 €</i>
<i>MC 2 : Choix et suivi des prestataires annexes</i>	<i>2 500,00 €</i>
<i>MC 3 : Permis de construire</i>	<i>4 500,00 €</i>
<i>MC 4 : Déclaration préalable</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>MC 5 : Campagnes de mesures</i>	<i>5 200,00 €</i>
<i>MC 6 : Etude « zone humide »</i>	<i>2 000,00 €</i>
Total MC 1 à 6 HT	28 200,00 €
Total MOE + MC 1 à 6 HT	80 900,00 €
TVA au taux de 20 %	16 180,00 €
MONTANT TTC	97 080,00 €

Le montant de l'avenant n°1 est exposé ci-dessous :

MOE Partie « station d'épuration »	+ 5 562,50 €
MOE Partie « réhabilitation de réseau »	+ 7 945,50 €
Montant Avenant 1 HT	13 508,00 €

Le montant du marché après avenant n°1 est exposé ci-dessous :

MOE Partie « station d'épuration »	41 762,50 €
MOE Partie « réhabilitation de réseau »	24 445,50 €
Total MOE HT	66 208,00€
MC 1 à 6	28 200,00 €
Total MOE + MC 1 à 6 HT	94 408,00 €
TVA au taux de 20 %	18 881,60 €
MONTANT TTC	113 289,60 €

Le montant de l'avenant représente ainsi une augmentation de 16.70% du montant du marché initial.

- Vu la délibération n° 2021-10-21-176 du bureau communautaire en date du 21 octobre 2021 attribuant au groupement ARTELIA (mandataire)/OSTINATO/EX ECO Environnement la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière
- Vu la délibération n° 2024-04-18-117 du conseil communautaire en date du 18 avril 2024 approuvant, au stade projet, le bilan prévisionnel de la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière
- Considérant le montant prévisionnel des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement de Glos la Ferrière, commune de La Ferté en Ouche (400 EH) portant le marché à 94 408 € HT soit 113 289.60 € TTC
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet avenant,

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2024-05-23-123**

Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 2 au lot n° 1 - Mise en conformité des branchements à l'assainissement commune de Aube

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle ont débuté en octobre 2022.

Modifications financières induites par l'avenant :

Le lot n° 1 concerne la mise en conformité des branchements à l'assainissement à Aube. Le montant du marché notifié était de 376 449.80€ HT. Deux prix nouveaux ont été introduits dans l'avenant n° 1 approuvé par délibération du 06 juillet 2023 :

1- L'incidence financière pour ces 2 prix nouveaux est de :

- PN 1 (caniveau type Recyfix) : 75 unités x 320 € HT = 24 000,00 € HT
- PN 2 (tampon type Fondatel B125) : 37 unités x 410 € HT = 18 860,00 € HT

Soit un total de 42 860,00 € HT

2- L'avenant n° 2 introduit de 2 Prix Nouveaux :

- PN3 : Réalisation de fonçages à la fusée plutôt que réalisation d'une tranchée pour le passage de réseau sous les descentes de garages lorsque cela est possible. Cette technique a pour avantage d'être totalement invisible
- PN4 : Plus value au prix 301 pour la réalisation de tranchée de grande hauteur en raison de raccordements sur des réseaux existants beaucoup plus profonds qu'initialement estimés.
L'incidence sur le prix de marché de ce prix nouveau est de : 59 unités x 15.00 € HT soit 885.00 € HT

Les 2 prix nouveaux sont précisés ci-dessous :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)
PN3	Fonçage à la fusée DN 75 y/c amenée de l'atelier de fonçage, réalisation des fouilles de tir amont et aval, exécution du fonçage à la fusée DN 75 pour passage d'une conduite de refoulement, fourniture et mise en œuvre d'un DN 63 mm PE100	MI	167,00
PN4	Plus-value au prix 301 pour réalisation de tranchées de grande hauteur nécessitant l'utilisation de blindage y compris surlargeur de tranchée, terrassement et évacuation, remblaiement et compactage complémentaires, fourniture, mise en œuvre et reprise du blindage,	Dm.ml (décimètre/mètre linéaire)	15,00

Ces deux prix nouveaux ont été validés lors du bureau communautaire du 07 décembre dernier sans mention de l'incidence financière.

L'impact financier de l'ajout des prix nouveaux est le suivant :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PU €HT	Q	TOTAL (€ HT)
PN1	Remplacement caniveaux existants par caniveaux Recyfix	ml	320,00	75	24 000,00
PN2	Fourniture et pose tampon B125	ml	410,00	46	18 860,00
PN3	Fonçage par fusée	ml	167,00	37	6 179,00
PN4	PV pour tranchée grande hauteur	Dm.ml	15,00	59	885,00
Ensemble incidence prix nouveaux					49 924,00
Moins-value sur le volume des travaux réalisés					- 904,38
Incidence financière de l'avenant					49 019,62

Désignation	Montant en € HT
Montant des travaux notifiés	376 449,80
Montant de l'avenant	49 019,62
Montant des travaux après avenant	425 469,42
Augmentation par rapport au montant initial du marché notifié	13,02 %

Modification du délai d'exécution induit par l'avenant :

Le délai d'exécution est augmenté de **6 mois**.

Le nouveau délai d'exécution des travaux est de 11 mois.

Véronique HELLEUX : ce sont des caniveaux qui ont été rajoutés ?

François BRIZARD : Non, cela concerne les entrées des particuliers, nous devons modifier les bordures.

Vincent ROUSSEL : ce sont des travaux qui sont fait en domaine privé chez les particuliers. Ce sont des mises en conformité des branchements. Les marchés ont été passés avec les entreprises sur des bases forfaitaires et c'est pour cela qu'il y a des plus-values.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2021-12-17-238 du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2021 portant attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-07-06-155 du Bureau Communautaire en date du 06 juillet 2023 approuvant l'avenant n° 1 au lot 1,
- Vu la délibération n° 2023-12-07-203 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023 approuvant l'avenant n° 2 au lot 1,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n° 2023-12-07-203 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023,
- **APPROUVE** l'avenant n° 2, au lot n° 1 du marché n° 2021ENV0000002, notifié au groupement STURNO/BERNASCONI/SARC le 07/02/2022 pour les travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement pour une plus-value de 49 019,62 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2024-05-23-124**

Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 1 au lot n° 2 - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Aube et L'Aigle

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que des travaux de réhabilitation des réseaux

d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle ont débuté en octobre 2022.

Le lot n° 2 concerne la réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Aube et L'Aigle. Le montant du marché notifié était de 1 260 209,75€ HT. Les travaux ont subi de nombreuses modifications au cours du projet en particulier sur le centre-ville de L'Aigle où le chemisage initialement prévu n'a pas pu être mis en œuvre en raison des trop nombreux décalages et ex-centrages entre les raccords posés par l'entreprise et les réseaux existants.

Cette technique, utilisée lorsque les réseaux ne présentent que peu de désordres, n'aurait pu assurer l'étanchéité. Cette étanchéité fait l'objet d'un contrôle par un organisme indépendant. L'étanchéité des réseaux est une condition sine qua non pour le versement des subventions de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie), qui pour rappel, finance ces travaux à hauteur de 60 % du montant notifié.

Modifications financières induites par l'avenant :

Le présent avenant porte sur l'introduction de quatre prix nouveaux et sur l'augmentation de la masse des travaux.

1) Augmentation de la masse des travaux

- a. Rue Pasteur à L'Aigle, GRDF n'a pas neutralisé son réseau de gaz existant et inutilisé. Cela a eu pour conséquence la nécessité de déplacer le réseau d'assainissement projeté vers le centre de la rue Pasteur. De ce fait, entre la tranchée créée et une ancienne tranchée réalisée par Enédis, il reste un reliquat d'enrobé de très faible largeur. De même, le dessus de cette ancienne tranchée réalisée par Enédis étant affaissée, il a été décidé de reprendre le reliquat d'enrobé entre les 2 tranchées et l'enrobé sur la tranchée Enédis existante. Les quantités des **prix 201** « Démolition de revêtement hydrocarboné, évacuation » et **prix 606B** « réfection définitive d'enrobés noir pour chaussée communale, enrobés 0/10 ép=0.05 m » sont augmentés de 684 m² (1.80 ml moyen x 380 mL) soit 15 000,00 € HT

En dehors de la rue Pasteur, la largeur de l'ensemble des tranchées a été augmentée en moyenne d'environ 0.32 m. Cela s'explique par l'état vétustes des voiries existantes. Les quantités des postes **201, 308, 602, 603, 604, 606A, 606B, 606C** ont été impactées. Le montant de reprise et réfection de ces enrobés a augmenté de 30 500 € HT

Au total le montant de reprise et de réfection supplémentaire d'enrobés s'élève à **45 500,00 € HT**

- b. La quantité de pose et repose de pavés nécessaires dans le centre-ville a augmentée de 126 m² soit un montant de **10 800,00 € HT**
 - c. Les diverses autres adaptations de terrain ont impacté le marché de **9 355,30 € HT**
- 2) La pose d'une nouvelle boucle de feux à proximité de l'intersection de la rue Pasteur et de la RD 12 en lieu et place de l'ancienne boucle de feux impactée par la réalisation de la tranchée est nécessaire et induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 1**
- 3) La reprise d'enrobés supplémentaires rue Pasteur sur une largeur moyenne de 3 m contre 1.20 m prévu initialement nécessite une reprise du marquage au sol beaucoup plus importante que celle initialement prévue et induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 2**
- Rue Richard Lenoir (tronçon Ouest), considérant son état vétuste, le réseau d'assainissement doit-être remplacé sur toute la longueur (52 ml). Le réseau d'eau potable en DN60 Fonte, à proximité immédiate de la conduite d'assainissement, est également vétuste et doit être remplacé y compris les 7 branchements existants. Une alimentation provisoire de 50 mm de diamètre est nécessaire durant la durée des travaux Cela induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 3**
- 4) Le projet initial prévoyait de réhabiliter les réseaux du centre-ville de L'Aigle par chemisage. Les diamètres (intérieurs et extérieurs) des canalisations existantes en béton ne sont pas standardisés. Lors des travaux préparatoires, afin de conserver la même section entre les différents matériaux (indispensable pour la réhabilitation par chemisage), il a été nécessaire de mettre en œuvre des pièces de raccordement spécifiques de type « Funke » sur chaque raccord notamment au niveau des anciens regards borgnes.
- A la suite des inspections télévisées préalables aux travaux de chemisage, la faisabilité de la réhabilitation par chemisage a été remise en question en raison des trop nombreux décalages et excentrages entre les raccords posés par l'entreprise et les réseaux existants. Il a été convenu d'abandonner la technique du chemisage et de remplacer intégralement le réseau du centre-ville.
- Cela induit un prix nouveau (voir ci-après) → **PN 4**
- 5) La présence de canalisation en béton génère une moins-value financière sur le prix 208 du BPU relatif à l'évacuation des canalisations en amiante pour un montant de **-10 080,00 € HT**

- 6) La réhabilitation des réseaux du centre-ville en tranchée génère une moins-value financière sur les prix du chapitre 5 du BPU relatifs aux travaux de chemisage pour un montant de **- 44 195,00 € HT**

Cette modification du tracé du réseau projeté entraîne l'introduction de 4 prix nouveaux.

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)
PN1	Boucle de feux	Ft	1 890,00
PN2	Marquage au sol à l'enduit à chaud extrudé : Bande continue 0,25 x 45ml, bande continue 0,15m x 80ml, bande continue 0,10 x 235ml, bande feux 2 u, flèche monodirectionnelle 1u, dent de requins, passage piétons, zébras	Ft	3 021,00
PN3	Fourniture et mise en place d'une conduite AEP DN60 fonte y compris toutes sujétions, avec notamment la mise en place d'une alimentation provisoire Ø50mm sur 52ml, les raccordements et la reprise des 7 branchements privés	Ft	16 214,00
PN4	Réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre-ville en tranchée Fourniture et pose de 385ml de canalisation Ø200 PP en lieu et place des conduites Ø150 et Ø200 béton existantes. Le prix comprend également la dépose des ouvrages existantes, la pose de regards Ø1000 béton, les remblaiements des tranchées, les réfections de voirie au droit des tranchées, et toutes sujétions pour le dévoiement des conduites d'eau potable.	Ft	210 077,00

L'impact financier est le suivant :

N ° prix	Désignation des ouvrages	Unité	Prix unitaire en € HT	Quantité	Total € HT
PN 1	Boucle de feux	U	1 890.00	1	1 890,00 €
PN 2	Marquage au sol à l'enduit à chaud extrudé	F	3 021.00	1	3 021,00 €
PN 3	Conduite AEP sur Richard Lenoir	F	16 214.40	1	16 214,00 €
PN 4	Réhabilitation des réseaux d'assainissement du centre-ville en tranchée	F	210 077,00 €	1	210 077,00 €
Total de la plus-value induite par les prix nouveaux					231 202,00 €
Plus-value pour la reprise des enrobés supplémentaires					45 500,00 €
Plus-value pour la dépose et repose de pavés supplémentaires					10 800,00 €
Plus-value pour les adaptations diverses de chantier sur base des quantités réellement exécutées					9 355,30 €
Moins-value pour les travaux de chemisage non réalisés					- 44 195,00 €
Moins-value pour l'évacuation des canalisations amiantées					- 10 080,00 €
Incidence financière de l'avenant					242 582,30 €

Désignation	Montant en € HT
Montant des travaux notifiés	1 260 209.75
Montant de l'avenant	242 582,30
Montant des travaux après avenant	1 502 792.05
Augmentation par rapport au montant initial du marché notifié	19.25 %

Monsieur Brizard précise que la réhabilitation complète des réseaux d'assainissement prolongera la durée de vie des réseaux de manière significative, en comparaison du chemisage initialement prévu. Il précise également que le maître d'œuvre (ICEAU) a concédé une baisse de sa rémunération de 2 500 € compte-tenu des difficultés rencontrées pendant ces travaux.

Modification du délai d'exécution induit par l'avenant :

Modification du délai d'exécution des travaux :

Le délai d'exécution est augmenté de **8.5 mois**.

Le nouveau délai d'exécution des travaux est de 14.5 mois.

Véronique HELLEUX : Il n'était pas possible de passer la caméra avant ?

François BRIZARD : L'entreprise STURNO avait alerté quand ils ont ouvert la première boîte et ils ont appelé tout de suite la maîtrise d'œuvre IC Eau pour émettre des doutes sur la faisabilité et IC Eau de répondre que si, cela serait parfaitement étanche ; nous avons les mails qui retracent cette discussion. Nous avons rencontré avec Jean, la société IC Eau en appuyant sur le fait qu'ils sont nos conseils ; ils ont simplement fait une remise de 2500 €. Ce qui fait que nous avons une plus-value sur ce volet-là.

Jean SELLIER : j'ai également demandé à IC Eau de faire jouer leur assurance.

François BRIZARD : ils ont refusé, mais le problème que nous avons aujourd'hui c'est que la personne qui nous a certifié par mail que les travaux pouvaient se faire ne fait plus partie de la société aujourd'hui.

Virginie VIOLET : oui, mais ce n'est pas notre responsabilité.

Jean SELLIER : quelle est la procédure si on intente un recours ? c'est quand même notre conseil.

Vincent ROUSSEL : A partir du moment où ils ont été alertés sur le fait que ce ne serait pas possible, ils ont stoppé le chantier et nous avons changé de solution technique en optant pour une option qui avait été proposé mais sans doute pas retenue pour des raisons budgétaires. Un pari a été pris par toutes les parties au stade du projet.
Ce n'est pas si catastrophique, on ne casse pas pour refaire, on change de solution technique.

François BRIZARD : Il faut aussi prendre en considération, que nous partons sur des canalisations neuves avec une durée de vie de 50 à 60 ans, alors que sur un chemisage on partait sur 20 ou 30 ans.

Serge DELAVALEE : au final, ça représente combien avec les plus-values et les moins-values ?

François BRIZARD : 200 000 € environ alors qu'on aurait dû en avoir pour 170 000 €

Jean SELLIER : on aurait payé cette somme de toute façon. Si on veut que cela avance, nous n'avons pas le choix.

Guy MARTEL : éventuellement on engage et puis on intente un recours après.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2021-012-017-238 du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2021 portant attribution du marché pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1, au lot n° 2 du marché n° 2021ENV0000002, notifié au groupement STURNO/BERNASCONI/SARC le 07/02/2022 pour les travaux réhabilitation des réseaux d'eaux usées de L'Aigle et Aube.
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2024-05-23-125**

Marché de travaux de mise en conformité des branchements à l'assainissement, de réhabilitation du réseau d'eaux usées à Aube et L'Aigle et la création d'un poste de refoulement à L'Aigle : Avenant n° 1 au lot n° 3 - Création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux siphons – Commune de L'Aigle

Monsieur BRIZARD, Vice-Président délégué à l'assainissement, rappelle aux membres du Bureau que des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle ont débuté en octobre 2022.

Modifications financières induites par l'avenant :

Le lot n° 3 concerne la création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux siphons, sur la commune de L'Aigle. Le montant du marché notifié était de 781 795,00 € HT.

L'avenant n° 1 porte sur la nécessité de reprendre le réseau d'eau potable existant de la rue de la Fonte.

Un réseau de gaz existant, mal répertorié sur les plans du concessionnaire, a impliqué le décalage du réseau d'assainissement projeté et par conséquent le déplacement et la reprise du réseau d'eau potable existant sur une longueur de 17 m.

Cette modification du tracé du réseau projeté entraîne l'introduction de 4 prix nouveaux.

Les 4 prix nouveaux sont précisés ci-dessous :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)
PN 1	Dépose de pavés de toute nature	m ²	50,00
PN 2	Fourniture et mise en place d'une conduite AEPDN 100 fonte y compris toute sujétion et notamment la mise en place d'une alimentation provisoire dam 50 mm, les raccordements, la reprise du branchement	F	9 008,00
PN 3	Fourniture et pose d'un citerneau type Paragel au niveau du poste pour la mise hors gel y compris équipements	F	650,00
PN 4	Pose de pavé à l'identique	m ²	80,00

Ces quatre prix nouveaux ont été validés lors du bureau communautaire du 07 décembre dernier sans mention de l'incidence financière.

L'impact financier de l'ajout de prix nouveaux est le suivant :

N° Prix	DESIGNATION DES PRIX	UNITE	PU €HT	Q	TOTAL (€ HT)
PN 1	Dépose de pavés de toute nature	m ²	50,00	10	500,00
PN 2	Fourniture et mise en place d'une conduite AEP DN100 fonte y compris toute sujétion et notamment la mise en place d'une alimentation provisoire DN5, les raccordements, la reprise du branchement	F	9008,00	1	9 008,00
PN 3	Fourniture et pose d'un citerneau type « Paragel » au niveau du poste pour la mise hors gel des équipements	F	650,00	1	650,00
PN 4	Pose de pavés à l'identique	m ²	80,00	80	6 400,00
Plus-value induite par les prix nouveaux					16 558,00

Désignation	Montant en € HT
Montant des travaux notifiés	781 795.00
Montant de l'avenant	16 558.00
Montan des travaux après avenant	798 353.00
Augmentation par rapport au montant initial du marché notifié	2.12%

Modification du délai d'exécution induit par l'avenant :

Les délais d'exécution ne sont pas modifiés.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8
- Vu la délibération n° 2021-012-017-238 du Bureau Communautaire en date du 17 décembre 2021 portant attribution du marché pour la

réhabilitation du réseau d'eaux usées sur les communes de Aube et L'Aigle,

- Vu la délibération n° 2023-12-07-204 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023 approuvant l'avenant n° 1 au lot 3

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n° 2023-12-07-204 du Bureau Communautaire en date du 07 décembre 2023,
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché n° 2021ENV0000002, notifié au groupement STURNO / STGS / VAUBAN GC le 07/02/2022 pour les travaux de *Création d'un poste de refoulement, d'un bassin de stockage-restitution et d'une conduite de refoulement en remplacement de deux*, pour une plus-value de 16 558,00 € HT,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

• **Délibération n° 2024-05-23-126**

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-Ville de L'Aigle

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
61300 L'Aigle	4 Allée Jean Gutenberg	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 600,00 €
61380 Moulin la Marche	4 rue de l'ancienne école	CDC	Précarité énergétique	05/04/23	1 200,00 €
61550 Saint Nicolas de Sommaire	20 La Doyennerie	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	20/10/22	2 100,00 €

Ces subventions représentent un montant de 4 900 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 88 209 € doit 82 867 € pour l'OPAH CDC et de 5 342 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Président et des services de la CdC a émis un avis favorable le 30/04/2024 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

- **Délibération n° 2024-05-23-127**

Modification du règlement intérieur du Complexe aquatique CAP'Orne

Monsieur BEAUFILS, Vice-Président délégué aux Sports informe les membres du Bureau de la nécessité modifier le règlement intérieur du complexe aquatique Cap'Orne. En effet, l'actuel règlement intérieur date d'avril 2016 et demande quelques ajustements.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil du public et la gestion de la sécurité des bassins, le règlement intérieur fixe dorénavant à 12 ans l'âge minimum à partir duquel les enfants ont le droit de venir seuls à la piscine (au lieu de 8 ans précédemment). De plus, tous les mineurs de moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte devront fournir une autorisation de leurs responsables légaux à fréquenter seul l'établissement indiquant leurs noms, prénoms, adresse et numéros de téléphone afin de pouvoir les contacter en cas de besoin.

Les membres du bureau ont évoqué l'obligation de porter un bonnet de bain. Il a été demandé à Monsieur BEAUFILS d'en débattre en commission Sport avant d'intégrer cette nouvelle disposition au Règlement intérieur du complexe aquatique Cap'orne.

Le Bureau, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du complexe aquatique Cap'Orne figurant en annexe et qui entrera en application à compter du 1^{er} juillet 2024.

En EXERCICE	11
PRESENTS	9
VOTANTS	9

VOTE : UNANIMITÉ

Questions diverses

Guy MARTEL : Je voudrais parler de voirie. J'ai envoyé hier un mail à toutes les communes concernant les dégâts constatés sur la voirie dûs aux inondations et aux fortes pluies du mois de mai. J'ai un premier chiffrage : pour une seule intervention, il y en a pour 25 000 €. L'assurance ne couvre pas. C'est dégradé de partout il y en a pour plus de 100 000 € au total et qui ne sont pas prévus au budget. L'augmentation d'impôt n'a pas été voté, je vous demande donc comment je dois procéder ?

Vincent ROUSSEL : y-a-t-il des projets que l'on pourrait reporter ?

Guy MARTEL : nous avons déjà supprimé beaucoup de projet, par exemple la rue de Brethel. Mais nous ne pouvons pas faire plus. J'espère pouvoir vous apporter plus d'éléments suite aux retours des communes.

Michel LE GLAUNEC : il y a aussi des problèmes de curage de fossés

Guy MARTEL : Je mets 30 000 € chaque année pour le nettoyage des fossés. Je ne peux pas mettre plus. Je tiens aussi à souligner que pour ma commune j'ai un devis de 16 000 € pour des buses au niveau du cimetière qui n'est pas à la charge CdC.

Jean SELLIER : j'ai demandé à Guy de recenser tous les dégâts sur nos routes pour chiffrer et prioriser les réparations. Nous ne pouvons pas laisser nos routes comme ça.

Virginie VIOLET : je pense que la déviation de Touquettes a beaucoup endommagée nos routes qui ne sont pas faites pour supporter du passage comme ça a été le cas.

Vincent ROUSSEL : Ce n'est pas la première année que nous avons ce problème-là. Nous allons devoir, lorsque nous montons les budgets, prévoir une enveloppe qui soit fléchée.

Michel LE GLAUNEC : la route de Gauville – Saint Evroult a été beaucoup endommagée suite au passage des bennes qui se rendent au méthaniseur ; nos routes ne sont pas adaptées pour ça.

Jean SELLIER : lorsqu'il y a des déviations qui endommagent nos routes nous pourrions aussi demander au département de prendre en charge les réparations.

Guy MARTEL : j'ai déjà demandé au département et j'ai eu un retour négatif

Virginie VIOLET : je reviens sur la déviation de Touquettes, en effet nos routes sont dégradées par le passage de bus scolaire qui ne sont pas de notre compétence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38

Le Secrétaire de Séance,
Michel LE GLAUNEC



Le Président,
Jean SELLIER

